

FE.
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-463 DU 22 SEPTEMBRE 1999

Portant remise à disposition de monsieur
Noua AKAMBI, précédemment directeur
du contentieux et de l'Agence judiciaire
du trésor.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1999 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le Décret n° 97-270 du 09 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- Vu** le Décret n° 94-420 du 16 décembre 1994 portant nomination de Monsieur Noua AKAMBI en qualité de directeur du contentieux et de l'Agence judiciaire du trésor ;

.../...

Sur proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 septembre 1999 ;

DECRETE :

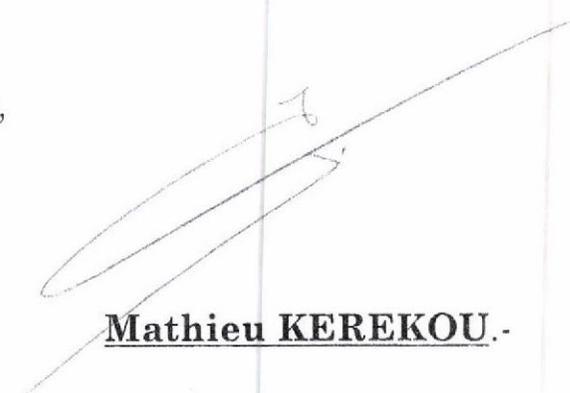
Article 1^{er}.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret n° 94-420 du 16 décembre 1994 portant nomination de Monsieur Noua AKAMBI en qualité de Directeur du contentieux et de l'Agence judiciaire du trésor.

Article 2.- L'intéressé est remis à la disposition du garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme.

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 22 Septembre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Daniel PAWEMA.
Ministre intérimaire

.../...

Le garde des sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,



Joseph H. GNONLONFOUN.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Joseph Sourou ATTIN.-
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 CES 2 MECCAG-
PDPE 4 MFE 4 MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-
DCF-DGTCP-DGID-DGDD 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE
3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSE 1 JO 1.-